# Présentation de la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers du Gers

| | |
|---|---|
| **Qui peut être adhérent ?** | Les sapeurs-pompiers, les PATS, le conjoint, les enfants jusqu'à 25 ans, ou 28 ans sur présentation de justificatif. Les ayants droits sous condition qu'ils en fassent la demande. Tous les enfants des Sapeurs-Pompiers qui le désirent. |
| **Modalités d'inscription** | Soit directement auprès la mutuelle des sapeurs-pompiers du Gers ou par le biais de l'amicale du centre de secours. Pas de droit d'entrée. Prise en compte immédiate. |
| **Existe-t-il plusieurs types de contrat ?** | Une garantie unique, identique pour tous. |
| **Grille des cotisations et des prestations ?** | Elles sont adressées chaque année aux présidents d'amicale pour affichage dans les centres et lors des envois d'appels de cotisations pour les contrats souscrits directement. |
| **Modalités de paiement des cotisations ?** | Exonération à partir du 2ème enfant. Le paiement peut être à titre individuel ou par le biais de l'amicale. Les paiements peuvent s'effectuer au mois, au trimestre, au semestre, à l'année, par chèque ou prélèvement automatique. |
| **Modalités de remboursement des prestations ?** | 1relevé par trimestre est adressé à l'adhérent.(possibilité de créer son compte de suivi Harmonie Mutuelle via internet).<br>Le remboursement des prestations peut se faire sur un compte individualisé (joindre un RIB à la demande). |
| **Que faire pour résilier un contrat ?(cas particulier)** | Plusieurs cas de figures se présentent : Complémentaire santé obligatoire entreprise, Complémentaire santé solidaire, Résiliation Infra Annuelle. (Joindre le bulletin de radiation téléchargeable sur le site de la mutuelle). (www.msp32.sitew.com).<br>Prendre contact avec notre secrétariat |

# Présentation de la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers du Gers

| | |
|---|---|
| Que faire pour adhérer | Remplir le bulletin d'adhésion disponible auprès du secrétariat, ou téléchargeable sur le site de la mutuelle. (www.msp32.sitew.com) |
| Que faire en cas de changement de composition familiale ? | Remplir le bulletin de modification familiale disponible auprès du secrétariat, ou téléchargeable sur le site de la mutuelle (www.msp32.sitew.com) |
| Action Sociale ? | L'Action Sociale est une réserve financière prévue pour les dossiers décès et aides exceptionnelles. |
| Démarches à effectuer en cas de naissance ou d'adoption? | Signaler la naissance ou l'adoption auprès du secrétariat et la prestation naissance sera traité dans les trois mois par Harmonie Mutuelle directement. |
| Cotisation en cas de naissance ? | La cotisation est offerte 2 mois (mois de naissance compris), |
| Démarches à effectuer en cas de décès ? | Le document action sociale décès est disponible à votre amicale, ou téléchargeable sur le site de la mutuelle. (www.msp32.sitew.com). |
| Cotisation en cas de décès ? | La cotisation cesse à la date du décès. |
| Complémentaire Santé d'entreprise obligatoire | Lorsqu'un adhérent a une complémentaire santé obligatoire d'entreprise son adhésion individuelle est suspendue. Sa famille peut si elle le désire maintenir son adhésion. La réintégration de l'adhérent est possible à tout moment. |

# Présentation de la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers du Gers

**Horaires d'ouvertures du secrétariat ?**

Isabelle au secrétariat : 05 62 63 30 33

- Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00
- Mardi : 13 h 30 – 17 h 00
- Permanence téléphonique le Lundi uniquement

**Nos coordonnées**

Mutuelle des Sapeurs Pompiers du Gers
Résidence Sainte Barbe – 59 route de Pessan
32000 Auch
Tél. : 05 62 63 30 33 – Courriel : msp32@wanadoo.fr
Site internet: www.msp32@sitew.com

## Composition du Conseil d'administration

| | |
|---|---|
| Présidente | Marie Pélaez, Villecomtal/arros |
| Vice Président | Guy Patrier, Mauvezin |
| Trésorier | Michel Pigeon, Saint-Puy |
| Trésorier adjoint | Raymond Dutoya, Masseube |
| Secrétaire | Marielle Minoli, Villecomtal/arros |
| Secrétaire Adjoint | Jacques Diana, Mauvezin |
| Membre | Chantal Sommabère |
| Membre | Christine Dantin, Eauze |
| Membre | Francis Corlaïti, Eauze |
| Membre | Michel Aurensan, Aignan |
| Membre | Joël Fourgeaud, Nogaro |
| Membre | Serge Clémente, Auch |
| Membre | Jean-Pierre Houplain, Auch |

# Présentation de la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers du Gers

| | |
|---|---|
| **Le délégué de la mSp32** | Les délégués sont élus pour 6 ans. Le délégué représente son secteur et à pouvoir de vote à l'assemblée générale. Le délégué peut demander à voter par procuration. (art.14 du statut MSP32). |
| **Qui peut faire partie du Conseil d'Administration ?** | Personne physique, soit membre participant ou membre honoraire (cf. statut MSP32). |
| **Fréquence des élections ?** | Les membres du conseil d'administration sont élus pour 6 ans. Renouvellement par moitié tous les 3 ans. |
| **Comment est-on informé des élections ?** | Les présidents d'amicale reçoivent 15 jours francs, avant les élections un courrier explicatif (art.23 du statut). Ils doivent en informer tous les adhérents et le mettre à la disposition de tous. |
| **Fréquence et lieux des réunions ?** | Environ 1fois par trimestre + l'assemblée générale. Elles ont lieu dans les centres qui souhaitent recevoir le Conseil d'Administration ou au siège à Auch. |
| **Infos sur notre Substitution** | La MSP32 a conclu une convention de substitution avec Harmonie Mutuelle qui s'engage au règlement des prestations.<br>Le C.A de la mutuelle des sapeurs-pompiers propose les modifications des statuts, fixe le montant des cotisations, des prestations et de l'action sociale. |

**MSP 32 Mutuelle régie par le Livre II du code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro Siren 326 313 764 " dont le LEI - Identifiant d'Entité Juridique est le n° 969500RMQD01FUSGUR04 et dont le siège social se situe :**
Résidence Sainte-Barbe 59 Route de Pessan – 32000 AUCH Tél. : 05 62 63 30 33 –
Courriel : msp32@wanadoo.fr - www.msp32.sitew.com

**SECRÉTARIAT :** Lundi : 9 h/12h30 – 13h30/17h
**PERMANENCE TELEPHONIQUE LE LUNDI**

*Mutuelle substituée par Harmonie Mutuelle, Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro Siren n° 538 518 473, et dont le LEI (identifiant international d'entité juridique) est le 969500JLU5ZH89G4TD57 dont le siège se situe 143 Rue Blomet 75015 PARIS.*